

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 26 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 36 : 31

Nombre de Présents

: 31

Nombre de votants

Date de la Convocation

: 20 juin 2014

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

1) Présentation du conseil aux énergies partagées (CEP) par le SIDEC

Le "Conseil en Énergie Partagé" est un service spécifique à toute collectivité qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies d'eau et d'énergie sur le patrimoine bâti, l'éclairage public et les flottes de véhicules.

Les objectifs du CEP:

- Réaliser un bilan énergétique du patrimoine
- Gérer l'énergie par un suivi des factures
- Réduire la consommation à confort identique
- Proposer des actions d'améliorations réalisables et pertinentes
- Accompagner les collectivités dans les projets d'investissement en rénovation, construction et utilisation des énergies renouvelables
- Informer les équipes et animer des actions de sensibilisation

Le SIDEC se tient à la disposition des communes pour de plus amples informations.

2) Résidences seniors Petit-Noir:

> proposition de transfert des fouilles archéologiques :

Considérant la nécessité de lever les contraintes archéologiques sur le terrain permettant l'accès à la parcelle dédiée à accueillir les résidences seniors, l'ancienne municipalité en lien avec la Plaine Jurassienne avait rencontré la DRAC pour connaître les modalités de financement des fouilles archéologiques.

Conformément aux prescriptions de la DRAC, la Commune de Petit-Noir a déposé un dossier de financement des fouilles au titre du FNAP (à hauteur de 75% du coût des fouilles archéologiques), a réalisé un cahier des charges répondant aux attentes de la DRAC et a lancé un appel d'offre conformément au code des marchés publics. Un arrêté d'attribution a été signé par le Préfet de Région.



Les fouilles ont été réalisées courant mars. Toutefois, après vérification des services juridiques, le préfet de Région a pris un arrêté annulatif suspendant le versement de la subvention au titre du FNAP (75% du coût des fouilles archéologiques) pour la commune de Petit-Noir au motif que cette collectivité n'est pas directement maître d'ouvrage de l'opération et bénéficiaire des prêts PLS de la CDC.

La Plaine Jurassienne et la commune de Petit-Noir ont sollicité la DRAC pour trouver une solution à ce problème d'importance compte tenu du coût des fouilles (82 514.91€ TTC). Pour bénéficier du FNAP, il convient que la commune de Petit-Noir transfère le marché de fouilles à la Plaine Jurassienne par un avenant au marché initial. La communauté de communes bénéficiaire des prêts PLS pourrait dès lors prétendre au FNAP.

La commune de Petit-Noir doit délibérer sur cette opportunité. Le Président propose d'accepter le transfert de fouilles. Il souligne que les 25% restant à charge seront supportés par la commune de Petit-Noir. L'assemblée n'a pas d'opposition à ce transfert, néanmoins la décision est reportée en septembre prochain car pour se positionner, il convient d'avoir la délibération de la commune de Petit-Noir sollicitant ce transfert.

achat du terrain d'assiette

La nouvelle municipalité souhaite vendre le terrain d'assiette des résidences seniors et non plus le mettre à disposition via un bail emphytéotique. Le Président rappelle que le choix entre ces deux options est offert aux communes bénéficiaires des résidences seniors, les Essards-Taignevaux, après mûre réflexion ont d'ailleurs préféré vendre le terrain.

M. CORDIER précise que considérant la situation financière de la commune de Petit-Noir, cette option est nécessaire. Le prix de vente sera défini par le conseil municipal dans les meilleurs délais, il sera déduit du montant des fouilles restant à la charge de Petit-Noir. Le revenu de l'acquisition permettra de financer les travaux incombant à la commune pour la réalisation du projet de pôle santé ainsi que les VRD jusqu'à la parcelle dédiée aux résidences seniors.

3) SICTOM : élection des 9 délégués titulaires et des 9 suppléants

- Vu la délibération n°3/2005, en date du 26 Janvier 2005, relative à la reprise de la compétence « ordures ménagères » par la Communauté de Communes,
- Vu les nouveaux statuts du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés SICTOM de la zone de Dole applicable à compter du 1^{er} juillet 2014, notre collectivité doit désigner 9 délégués titulaires et 9 suppléants pour siéger au sein dudit SICTOM.

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de désigner ainsi en qualité de délégués titulaires et suppléants de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical, les personnes dont les noms figurent ci-après :



TITULAIRES

SUPPLEANTS

1.	AFFLARD Daniel:	31 voix	1.	ARRAGON Yanick	31 voix
2.	BERTRAMELLI Didier:	31 voix	2.	MONNOT Bruno	31 voix
3.	SAVOYE Guy :	31 voix	3.	PEGUILLET Laurence	31 voix
4.	PANOUILLOT David	31 voix	4.	JUPPET Alain	31 voix
5.	JANET Alain	31 voix	5.	PONSOT Danielle	31 voix
6.	LOTTE Serge	31 voix	6.	JOBELIN Annie	31 voix
7.	GARNIER Jean-Noël	31 voix	<i>7.</i>	GUYET Jérôme	31 voix
8.	GUYON Jean-Noël	31 voix	8.	BONGAIN Gilbert	31 voix
9.	MICHAUD Robert	31 voix	9.	PERNIN Colette	31 voix

4) Etat d'avancement de l'étude maison de santé sur le territoire

Une association a été créée pour porter le projet de santé. La Présidente est le docteur GORA. Le projet avance et a pour thématique le maintien des personnes âgées à domicile.

Un chiffrage prévisionnel du coût du bâtiment est à l'étude.

5) Subventions aux associations

Mme TORCK présente les propositions d'attribution de subvention faite par la commission culture qu'elle préside.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de l'octroi des subventions suivantes :

Associations	Objet	Budget évènement	Montant sollicité	Proposition commission
Association SENA	Concert d'animation du pique nique	1 200 €	?	400 €
Association des 4 hameaux de Balaiseaux	Journée découverte chez 1 jeune éleveur 3 août 2014	3 081 €	1 000 €	500 €
Rahon Sport équitation	Concours hippique 1-2-3 août 2014	20 455 €	1 000 €	1 000 €
Intervillage	Fondue géante 28 juin 2014	9 050 €	1 100 €	1 000 €
Ecurie du Val d'Orain	Rallye 17-18 mai 2014	52 975 €	1 000 €	1 000 €
Chauss'pied	Corrida 18 octobre 2014	7 500 €	1 400 €	1 000 €

Longwy cyclo-club	Randonnée Cyclotouriste 5 octobre 2014	1 270 €	500 €	400 €
Les amis des Vieux tracteurs	Fête du battage	13 070 €	2 000 €	1 000 €
Les amis du grand'noir	Fête patronale intercommunale 14 septembre 2014	1 500 €	500 €	400 €
	TOTAL	,		6 700 €

6) <u>EPTB</u>: Convention portant sur l'animation, la coordination et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues dans le cadre des contrats de rivières Vallée du Doubs et Orain.

Vu la prise de compétences « Gestion, aménagement et entretien des cours d'eau du périmètre de la communauté de communes dans le respect de l'environnement conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement », le Président propose une convention de partenariat avec l'EPTB Saône et Doubs pour l'année 2014. Celle-ci porte sur l'animation, la coordination et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des opérations prévues dans le cadre des contrats de rivières de la vallée du Doubs et de l'Orain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'entériner la convention avec l'EPTB Saône et Doubs pour l'année 2014 et notamment d'acquitter la participation de 4 200 € TTC au titre de 2014 ; autorise le Président à signer cette convention.

7) Subventions diverses

- > Subvention Athlétique Club Chaussinois: le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide pour 2014 de l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'Athlétique Club Chaussinnois pour l'organisation d'activités estivales à destinations des enfants de la Plaine Jurassienne.
- > Subvention AMAP, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide pour 2014 de l'octroi d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de marchés proposant des produits du terroir sur l'ensemble du territoire de la Plaine Jurassienne.

8) Divers

EHPAD: M. MICHAUD, Président de l'EHPAD Pierre Babet précise que les viceprésidents ont pris rendez-vous avec le Trésor Public pour se faire expliquer le budget de l'établissement. Par ailleurs un audit du personnel vient d'être réalisé avec M. SAVOYE. Le bilan sera présenté lors du prochain conseil communautaire.



➢ <u>Séjour pré-ado</u>: Mme LACAILLE informe l'assemblée que la MJC de Thoissey gestionnaire de la base nautique a décidé de manière unilatérale à la mi-juin de supprimer le séjour réservé par notre collectivité pourtant, depuis début avril. Une surcharge de réservations est invoquée comme motif de résiliation.

Pour pallier cet impondérable, de nombreux moyens ont été déployés pour tenter de trouver dans l'urgence des villégiatures de substitution. Néanmoins, les contraintes calendaires, techniques et réglementaires empêchent de trouver un séjour sécurisé et de qualité dans les délais impartis. Le séjour est donc annulé.

- > Achat du minibus publicitaire : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'achat du minibus immatriculé AK-818-QA au prix de 8 500 € TTC et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette transaction et à faire procéder aux modalités administratives nécessaires à l'immatriculation du véhicule.
 - > Acquisition nouveau logiciel CAF et demande de subvention CAF: Compte tenu du caractère obsolète de l'actuel logiciel de gestion et de facturation pour la structure multi-accueils intercommunale, il convient de procéder au remplacement de ce dernier. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide l'acquisition d'un nouveau logiciel « Noé » pour la structure multi-accueils intercommunale pour un coût de 1 000 € TTC et la formation du personnel de direction sur site au prix de 2 200 € TTC. Il autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cette transaction. Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif.
 - Point sur les transferts des pouvoirs de police des maires: le Président explique que chaque commune a reçu les circulaires relatives aux transferts de pouvoirs de police spéciale du maire en matière:
 - o d'habitat (police spéciale des ERP à usage d'hébergement, de la sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation principale, des bâtiments menaçant ruine);
 - o de circulation et stationnement et délivrance des autorisations de stationnement de taxi (si compétence voirie).
 - o d'assainissement.
 - o de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage.
 - o de déchets ménagers.

Le Président précise que les maires peuvent refuser lesdits transferts et en informer l'intercommunalité par courrier. Ils offrent ainsi l'opportunité au Président de refuser ce transfert de police spécial.

Le Président

Patrick PETITJEAN